

Montréal, le 18 avril 2019

Monsieur Louis-Olivier F. Alain
Ministère de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-12-241
N/Réf. : 13065

Objet : Réponses à votre demande de renseignements supplémentaires du 16 avril 2019

Monsieur,

Deux corrections importantes ont été apportées au calcul des émissions de GES par les sources fixes durant la construction.

1. La première correction concerne le facteur de conversion des unités de volume. En effet, il y a une erreur qui a fait qu'au lieu de multiplier le nombre de gallons par son équivalent en litres (3,78541), il y a eu division. Dans les nouveaux calculs, la consommation de tous les équipements motorisés a été corrigée en conséquence. À noter que les camions de transport (MG20, MG56 et semi-remorques) ne sont pas concernés par cette erreur de conversion et que les calculs de consommation demeurent inchangés.
2. Une autre correction a été apportée à la consommation de certains équipements, en occurrence le Dozer D6T et les Grues LG1750, LTM1250 et AC500-2. Dans la version initiale de l'addenda, la consommation de ces équipements a été une estimation conservatrice basée sur la principale référence disponible à ce moment-là; Diesel Service and Supply. Or depuis la transmission de l'addenda, des informations plus exactes ont été obtenues de la part du grutier et de l'entrepreneur pour ce qui est de la consommation réelle de ces équipements. Des corrections ont été également apportées aux tableaux concernés incluant celui de l'estimation globale des émissions des GES.

Veuillez donc vous référer aux nouvelles valeurs mises à jour pour le bilan des GES du projet éolien Des Cultures indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 1. Bilan des émissions de GES pour la phase de construction (mis à jour)

Sources d'émissions	Carburant	Consommation totale (L)	Émissions totales de GES			
			CO ₂ (t)	CH ₄ (g)	N ₂ O (g)	CO _{2e} (t)
Camion CT681 (MG20)	Diesel	29126	78,1	3203,9	4398,0	79,5
Camion CT681 (MG56)	Diesel	88161	236,4	9697,7	13312,3	240,6
Camion 6T681 (sable)	Diesel	3219	8,6	354,1	486,1	8,8
Camion 6T681 (béton)	Diesel	11359	30,5	1249,5	1715,2	31,0
Camion 6T681 (câble)	Diesel	4482	12,0	493,0	676,8	12,2
Camionnette de type « pickup »	Diesel	12172	32,6	1338,9	1838,0	33,2
Compacteur CB44B	Diesel	19995	53,6	2199,5	3019,2	54,6
Chargeur (« loadeur ») 430F2	Diesel	12444	33,4	1368,8	1879,0	34,0
Buteur (« dozer ») D6T	Diesel	22605	60,6	2486,6	3413,4	61,7
Niveleuse 140M	Diesel	7359	19,7	809,5	1111,2	20,1
Excavateur 336F L	Diesel	17396	46,6	1913,6	2626,8	47,5
Chariot élévateur à portée variable (« telehandler ») TL642D	Diesel	5990	16,1	658,9	904,5	16,3
Grue LG1750	Diesel	7843	21,0	862,7	1184,3	21,4
Grue LTM1250	Diesel	23530	63,1	2588,3	3553,0	64,2
Grue AC500-2	Diesel	23530	63,1	2588,3	3553,0	64,2
100 t automotrice	Diesel	15887	42,6	1747,6	2398,9	43,4
Semi-remorque	Diesel	38326	102,8	4215,9	5787,2	104,6
TOTAL		343424	920,7	37776,6	51857,0	937,2

Pour de plus amples informations, je vous invite à communiquer avec moi aux coordonnées mentionnées ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François Tremblay, directeur de projet
Activa Environnement
ftremblay@activaenviro.ca
514 588-7661

c. c. Monsieur Mouloud Merbouche, Kruger Énergie